

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 7 décembre 2020

L'an deux mille vingt, le sept décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le 30/11/2020, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence du Maire, Sylvain QUOIRIN.

Présents : Mesdames Danielle CHARTON, Stéphanie COLIN, Véronique DECELLE, Christelle FOUCHÉ, Aurélie QUEHEN, Evelyne WILFART.

Messieurs David ALRIVIE, Christian BONNEMAISON, Thierry BRUGGEMAN, Éric DE AZEVEDO, Jean-Pierre GALLOIS, Sylvain QUOIRIN et Victor SALGUEIRO SENRA.

Pouvoirs : Audrey LONJARET donnant pouvoir à Evelyne WILFART

Absent excusé : Philippe ROBIN

Secrétaire de séance : Véronique DECELLE

Le compte rendu de la séance du 2 novembre est adopté à l'unanimité.

Avenant au contrat pour l'exploitation par affermage du service public de l'assainissement collectif N° 001 – 07/12/2020

Vu la concession pour l'exploitation par délégation du service public de l'assainissement collectif signée en mai 2015.

CONSIDERANT que l'entreprise VEOLIA est concessionnaire de la Délégation de Service Public de l'Assainissement.

CONSIDERANT que le contrat de concession signé en mai 2015 ne prévoit pas que le délégataire règle la taxe foncière en lieu et place de la commune ;

CONSIDERANT que c'est à tort que l'entreprise VEOLIA s'est acquittée de cette taxe depuis l'année 2012 ;

CONSIDERANT que la commune consent au rattrapage de ces sommes pour les années 2016 à 2020 en les lissant sur la durée résiduelle du contrat ;

CONSIDERANT que le paiement de cette charge annuelle sera intégré dans le compte d'exploitation du délégataire ;

CONSIDERANT que ce rattrapage et cette intégration doivent être actés par avenant au contrat de concession ;

CONSIDERANT que cet avenant aura des conséquences sur le montant de l'abonnement annuel au service des eaux du par les usagers ;

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider cet avenant.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE l'avenant au contrat,**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

Vote : Pour 14

**Convention de servitude ENEDIS – Parcelle YA 47
N° 002 – 07/12/2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal, qu'il convient d'établir une convention de servitude avec ENEDIS.

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la convention de servitude entre ENEDIS et la commune de Venizy pour l'installation d'un transformateur sur la parcelle communale YA 47.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **APPROUVE les termes de la convention de servitude entre ENEDIS – 65 rue de Longvic 21000 DIJON et la commune de Venizy pour la construction d'une ligne électrique sur la parcelle communale n° YA 47,**
- **DONNE pouvoir au Maire pour signer la convention.**

Vote : Pour 14

**Agence Technique Départementale : Convention pour la phase 1 du projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée de l'agglomération
N° 003 – 07/12/2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée de l'agglomération, le long des routes départementales RD 129A puis RD 30.

Cette opération intégrera :

- Les travaux de réfection de la chaussée des voies départementales, qui pourraient être réalisés sous maîtrise d'ouvrage communale,
- Les travaux de reprise des trottoirs bordant le réseau routier départemental, à la charge de la commune,
- Les aménagements à même de garantir des vitesses adaptées dans la traversée du village.

Il convient donc d'établir une convention pour la phase 1 « Aide à la décision » de ce projet pour l'étude de la sécurisation de la traversée d'agglomération avec :

- Etude d'opportunité et de faisabilité technique par l'ATD 89,
- Mise au point technique avec l'équipe municipale,
- Validation des opérations de sécurité routière par la maîtrise d'ouvrage,
- Présentation du travail réalisé en réunion publique.

Cette première mission fera l'objet d'honoraires pour un montant de 1 950 € HT, soit 2 340 € TTC.

Une convention devis est rédigée en ce sens.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

- **ACCEPTE la convention devis,**
- **AUTORISE le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.**

Vote : Pour 14

**Décision modificative n°1
N° 004 – 07/12/2020**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la décision modificative à prendre au budget EAU 2020 pour pouvoir payer la facture VEOLIA qui est plus importante que prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** la modification suivante :

Désignations	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6061 - Fournitures non-stockables		44 000 €
R 7011 – Vente d'eau		44 000 €

- **DONNE** son accord, pour l'augmentation de crédit ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Vote : Pour 14

**Décision modificative n°4
N° 005 – 07/12/2020**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil de la décision modificative à prendre au budget COMMUNE 2020 pour pouvoir payer la facture de la communauté de communes pour la Voirie qui est plus importante que prévue.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** la modification suivante :

Désignations	Augmentation sur crédits ouverts	Diminution sur crédits ouverts
D 2041512 – GFP de Rattachement	1.00 €	
D 2135 – Installations générales		1.00 €

- **DONNE** son accord, pour le virement de crédit ci-dessus.
- **AUTORISE** le Maire à signer et à effectuer toutes les démarches nécessaires.

Vote : Pour 14

INFORMATIONS

- **Résultat de l'enquête « Véhicule partagé » :**
50 réponses sur 460 questionnaires distribués, 30 retours papier et 20 sur le site, soit 11 %. Une majorité de retraités, habitants des hameaux à 52 % et 94 % des répondants ont le permis. En résumé, c'est une bonne idée mais les personnes ne se sentent pas concernées. Le projet reste en attente pour le moment, en réflexion.

- **Réseau d'eau potable :**

Potabilisation du Ruet :

Réflexion pour le raccordement du Ruet à Venizy, soit par la route avec un surpresseur, soit en travers des Mauvières au Corbier Joly sans surpresseur.

Recherche de fuites Phase 2 :

Canalisation à refaire de Venizy au chemin de Beauvert sur 900 m et branchement direct des Pommerats sur la canalisation principale.

Arrivée de Philippe ROBIN à 20h30.

Travaux :

Local technique :

La subvention DETR a été acceptée pour un montant de 53 973 €.

A prévoir : vidéo surveillance, éclairage extérieur, plafonds et sanitaires.

Place :

Démolition du bâtiment, et remise en état de la place pour l'installation d'une halle.

Pompiers :

Changement des portes, béton dans la grange et remise en état de la cour.

CCAS :

Colis de fin d'année pour les habitants de plus de 70 ans distribués le 14 novembre.

Confinement : Visites et/ou appels aux personnes et couples isolés.

Relation avec les familles qui ont sur la commune des parents en difficulté.

Noël :

Info lettre réservée aux enfants.

Décoration du village

Festivités :

Pas de vœux du Maire en 2021.

Date des prochains conseils municipaux :

Lundi 25 janvier 2021 à 19 heures

Lundi 22 février 2021 à 19 heures

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10.
et ont signé au registre les membres présents.**

Délibération n° 001 – 07/12/20 : Avenant au contrat pour l'exploitation par affermage du service public de l'assainissement collectif

Délibération n° 002 – 07/12/20 : Convention de servitude ENEDIS – Parcelle YA 47

Délibération n° 003 – 07/12/20 : Agence Technique Départementale : Convention pour la phase 1 du projet d'aménagement et de sécurisation de la traversée de l'agglomération

Délibération n° 004 – 07/12/20 : Décision modificative n°1

Délibération n° 005 – 07/12/20 : Décision modificative n°4